

PREFET DES YVELINES

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France

Unité territoriale des Yvelines

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LES COMMUNES DE GUERVILLE ET DE MEZIERES-SUR-SEINE

Dans le cadre du projet de création d'un troisième tablier du viaduc de Guerville de l'autoroute A13, la Société des Autoroutes Paris-Normandie (SAPN) du Groupe SANEF (Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France) a présenté au Préfet des Yvelines, un dossier de demande de modification de servitudes d'utilité publique, instaurées sur la carrière LAFARGE GRANULATS FRANCE de Guerville – Mézières-sur-Seine, par arrêté préfectoral n° 06-073 DDD du 9 août 2006.

Une enquête publique d'une durée de 32 jours, se déroulera **du 7 mars 2016 au 7 avril 2016 inclus**. Sur décision motivée du commissaire enquêteur, cette enquête pourra être prolongée mais ne pourra excéder deux mois, conformément à l'article R.123-6 du code de l'environnement.

M. Jean-Pierre REDON, Directeur départemental de l'équipement en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Jean-Claude Douillard, Cadre Transport en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et inscrire ses observations sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies de Guerville et de Mézières-sur-Seine aux jours et heures ouvrables ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Guerville.

Le dossier est également accessible à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE) - Unité territoriale des Yvelines (35 rue de Noailles à Versailles). Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture des Yvelines (www.yvelines.gouv.fr). Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées auprès de la direction de la construction et du patrimoine de SANEF GROUPE.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement à la Mairie de Guerville et à la mairie de Mézières-sur-Seine, toutes les personnes qui le souhaiteront les :

Mairie de Guerville	Mairie de Mézières-sur-Seine
07 mars 2016 de 15 h 00 à 18 h 00	11 mars 2016 de 14 h 00 à 17 h 00
26 mars 2016 de 09 h 00 à 12 h 00	21 mars 2016 de 14 h 00 à 17 h 00
07 avril 2016 de 15 h 00 à 18 h 00	04 avril 2016 de 09 h 00 à 12 h 00

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la DRIEE – Unité Territoriale et à la mairie de Guerville et de Mézières-sur-Seine, aux heures normales d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site Internet de la préfecture des Yvelines (www.yvelines.gouv.fr), du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse de l'exploitant pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le préfet pourra modifier, par arrêté préfectoral, les servitudes d'utilité publique susvisées.